



Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 juin 2025 à 19 heures, à la salle du conseil située au 15, rue Caron.

Sont présents :

Christian CÔTÉ, maire;
Luc DUVAL, conseiller;
Éric FRÉCHETTE, conseiller;
Krystel HOULE-PLANTE, conseillère;
Marc PAYEUR, conseiller;
Marie-Josée-PLEAU, conseillère;
Christian TISLUCK, conseiller.

Assiste également à la session :

Annie LEMIEUX, directrice générale et greffière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance.

2025-06-110 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire dépose l'ordre du jour et demande aux membres du conseil s'ils ont des ajouts à formuler.

19.1 PISCINE MUNICIPALE - ACCÈS GRATUIT POUR LA SAISON ESTIVALE 2025.

Sur proposition de Marie-Josée Pleau, appuyée par Luc Duval, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié en laissant ouvert l'item « Affaires nouvelles ».

2025-06-111 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2025

Le maire demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2025.

Sur proposition de Krystel Houle-Plante, appuyée par Marc Payeur, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2025 tel que présenté.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

RAPPORT DU SERVICE D'INCENDIE - DÉPÔT

La directrice générale dépose le rapport du service de sécurité incendie du mois de avril 2025.

RAPPORTS DU SERVICE D'URBANISME - DÉPÔT

La directrice générale dépose le rapport du service d'urbanisme du mois d'avril et de mai 2025.

2025-06-112 ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

Sur proposition de Éric Fréchette, appuyée par Christian Tisluck, il est unanimement résolu d’adopter les comptes du mois tels que déposés d’un montant total de 623 739,89 \$.

Je soussignée, Line Bilodeau, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Kingsey Falls dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Line Bilodeau, DMA
Trésorière

2025-06-113 PROJET D'EXPENSION DU PARC MARIE-VICTORIN - 12E VERSEMENT (FINAL) DE LA SUBVENTION

CONSIDÉRANT QU' aux termes de la résolution no 19-181, la Ville avait manifesté son intention au Parc Marie-Victorin de contribuer au projet d’expansion à la hauteur de 300 000 \$ tel que proposé dans le montant financier;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont terminés et les représentants du Parc Marie-Victorin demandent à la Ville de procéder à un douzième et dernier versement de la subvention;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Marie-Josée Pleau, appuyée par Luc Duval, il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE la Ville de Kingsey Falls est autorisée à effectuer un douzième et dernier versement d'une somme de 24 630 \$ au Parc Marie-Victorin au mois de juin 2025.

QUE la trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires aux fins de la présente résolution à même le fonds général.

Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au Parc Marie-Victorin.

2025-06-114 PROGRAMME DE TRANSFERT POUR LES INFRASTRUCTURES D'EAU ET COLLECTIVES DU QUÉBEC (TECQ) 2024-2028

CONSIDÉRANT QUE la Ville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de

versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d’eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s’appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l’Habitation.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Christian Tisluck, appuyée par Éric Fréchette, il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE la Ville s’engage à respecter les modalités du guide qui s’appliquent à elle;

QUE la Ville s’engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l’aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028;

QUE la Ville approuve le contenu et autorise l’envoi au ministère des Affaires municipales et de l’Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l’Habitation;

QUE la Ville s’engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement;

QUE la Ville s’engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l’ensemble des cinq années du programme;

QUE la Ville s’engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

2025-06-115 **TRANSFERTS BUDGÉTAIRES**

CONSIDÉRANT QUE des transferts budgétaires doivent être faits afin de pourvoir aux paiements des sommes dues par la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Luc Duval, appuyée de Marie-Josée Pleau, il est unanimement résolu ce qui suit :

TRANSFERTS & COMPENSATIONS	
01 21111 000	- 9 753
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	
02 12000 494	-323
02 13000 331	580
02 13000 494	323
02 19000 522	-1 000
02 19000 649	1 000
02 19001 526	-500
02 19001 649	500

SÉCURITÉ PUBLIQUE	
02 22002 414	264
TRANSPORT	
02 32000 140	21 559
02 32000 310	1 600
02 32000 414	3 669
02 32000 419	10 909
02 32000 454	1 400
02 32000 494	158
02 32000 525	-2 500
02 32000 649	2 500
02 32000 670	500
02 32010 522	-600
02 32010 649	500
02 33002 443	100
HYGIÈNE DU MILIEU	
02 41200 310	34
02 41200 526	-2 500
02 41200 641	2 500
02 41300 521	-3 000
02 41300 541	3 000
02 41400 454	521
02 41400 522	-500
02 41400 649	500
02 41530 411	-2 000
02 41530 516	2 000
02 45290 641	184
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	
02 62100 345	-467
02 62100 414	467
LOISIRS ET CULTURE	
02 70120 522	-1 500
02 70120 649	1 500
02 70130 140	10 000
02 70130 222	100
02 70130 232	100
02 70130 242	300
02 70130 252	100
02 70130 262	50
02 70140 526	-1 500
02 70140 649	1 500

02 70150 140	-6 515
02 70150 411	6 515
02 70150 414	843
02 70150 522	-1 00
02 70150 649	1 00
02 70158 526	-600
02 70158 649	600
02 70229 526	-500
02 70229 649	500
02 70236 140	-50
02 70236 280	50
FRAIS DE FINANCEMENT	
IMMOBILISATION	
23 04232 725	2 924
23 04320 721	-2 924
AFFECTATION	
ÉCART	0

2025-06-116

RÉAMÉNAGEMENT DU PARC MUNICIPAL (PHASE 1) - DÉCOMPTÉ NO 1

CONSIDÉRANT QU'aux termes de la résolution no 2025-03-055, la Ville a accordé à Marc-André Paysagiste inc. le contrat pour le réaménagement du parc municipal (phase);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Kingsey Falls a reçu le décompte progressif no 1 pour les travaux du réaménagement du parc municipal (phase 1);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder au paiement pour ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Luc Duval, appuyée par Marie-Josée Pleau, il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE la Ville est autorisée à payer Marc-André Paysagiste un montant de 248 727,66 \$ taxes incluses, le tout tel que prévu au document du décompte progressif no 1 préparé par Les Services EXP inc.

QUE la trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Marc-André Paysagiste.

2025-06-117

ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR DE KINGSEY FALLS - VERSEMENT DE LA SUBVENTION POUR LA SAISON 2024-2025

CONDIDÉRANT QUE la ville a prévu à son budget une subvention équivalant au coût des heures de glace utilisées pour les jeunes résidents de Kingsey Falls au Centre récréatif de Kingsey Falls pour la saison 2024-2025;

CONSIDÉRANT QUE l'Association de hockey mineur de Kingsey Falls a déposé une demande de paiement pour ces heures de glace;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Krystel Houle-Plante, appuyée par Marc Payeur, il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE la Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser à l’Association de hockey mineur de Kingsey Falls une subvention de 20 545,45 \$ pour des heures de glace utilisées pour les jeunes résidents à Kingsey Falls au Centre récréatif de Kingsey Falls pour la saison 2024-2025.

QUE la trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l’exécution de la présente résolution à même le fonds général.

Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à l’Association de hockey mineur de Kingsey Falls.

2025-06-118

ANALYSE ORGANISATIONNELLE SOMMAIRE ET DESCRIPTIONS DE TÂCHES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Kingsey Falls est membre de la Fédération québécoise des municipalités (la « FQM ») ;

CONSIDÉRANT QUE la FQM offre un service d'accompagnement en ressources humaines et relations du travail, incluant des services de nature juridique ;

CONSIDÉRANT QUE les tarifs horaires des professionnels de ces services fixés pour l’année 2025 sont de 140 \$ à 220 \$;

CONSIDÉRANT l’opportunité pour la Ville de bénéficier de soutien en ressources humaines et relations du travail ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Éric Fréchette, appuyée par Christian Tisluck, il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE la Ville de Kingsey Falls mandate le Service en ressources humaines et relations du travail ainsi que les Services juridiques FQM afin qu'ils la conseillent et l’appuient, le cas échéant, en matière de ressources humaines et relations du travail, et ce, aux tarifs horaires alors en vigueur.

2025-06-119

PROGRAMME D'AIDE AUX INFRASTRUCTURE DE TRANSPORT ACTIF (VÉLOC III) 2025-2028

CONSIDÉRANT QUE le Programme d’aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) vise à soutenir le développement, l’amélioration et l’entretien d’infrastructures de transport actif afin de promouvoir ce type de déplacement, d’encourager le tourisme durable, d’améliorer le bilan routier, de contribuer à la prévention en santé et de réduire les émissions de gaz à effet de serre causées par les déplacements des personnes;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d’application du Programme d’aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Kingsey Falls doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l’exécution du projet;

CONSIDÉRANT QUE le projet mentionné précédemment, et déposé relativement à ce programme, est estimé à : 40 639,61 \$ toutes taxes incluses, et que l’aide financière demandée au Ministère est de : 20 320 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Kingsey Falls doit autoriser le dépôt de la demande d’aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un de ses représentants à signer cette demande;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Marc Payeur, appuyée par Krystel Houle-Plante, il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE la Ville de Kingsey Falls autorise la présentation d’une demande d’aide financière; confirme avoir lu et compris les modalités d’application du programme; confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu’en cas de nonrespect de celles-ci, l’aide financière sera résiliée;

QUE la Ville de Kingsey Falls certifie, que monsieur Frédéric Veilleux, directeur des travaux publics, est dûment autorisé à signer tout document ou entente incluant la convention d’aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

2025-06-120

COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DE KINGSEY FALLS - SUBVENTION VILLE DE KINGSEY FALLS

CONSIDÉRANT QUE BMR VIVACO groupe coopératif de Kingsey Falls a fermé définitivement ses installations depuis juillet 2024;

CONSIDÉRANT l'absence de station à essence à Kingsey Falls;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette fermeture, la Coopérative de solidarité de Kingsey Falls a été fondé pour assurer la continuité des services essentiels à Kingsey Falls;

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative effectue le lancement de leur campagne de financement le 11 juin 2025;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens.nes devront payer une somme d'argent pour devenir membre de la Coopérative;

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative demande une aide financière à la Ville de Kingsey Falls;

EN CONSÉQUENCE, sur propostion de Luc Duval, appuyée par Christian Tisluck, il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE la Ville est autorisée à verser à la Coopérative de solidarité de Kingsey Falls un pourcentage de 30% du montant payé à chaque inscription d'un nouveau membre, jusqu'à un montant maximal de 50 000 \$;

QUE la directrice générale et greffière, madame Annie Lemieux, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Kingsey Falls, tous les documents donnant plein effet à la présente.

QUE la trésorière est autorisé à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

2025-06-121

ACCÈS À LA RIVIÈRE - CAMPING DES PINS

CONSIDÉRANT QUE le Parc Marie-Victorin a eu obligation de ses assureurs de clôturer l'accès non officiel et gratuit pour les résidents de la Ville de Kingsey Falls à la rivière situé sur la rue Gibson;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de trouver un accès gratuit à celle-ci pour les résidents.tes avec leurs embarcations nautiques (canots, kayaks, planche à pagaie, etc.);

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Éric Fréchette, appuyée par Marc Payeur, il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE le Camping des Pins donne accès à la rivière au résidents.tes de la Ville de Kingsey Falls en présentant une preuve de résidence, et ce, pour cet été ou jusqu'à ce qu'il y ait un nouvel accès.

2025-06-122 INVENTAIRE DES INFRASTRUCTURES - OFFRE DE SERVICES - GROUPE TRIFIDE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Kingsey Falls n'a pas d'inventaire en ce qui concerne ses diverses infrastructures;

CONSIDÉRANT QUE la Ville veut déténir cet inventaire pour établir la priorité des travaux ou remplacement, si besoin, et recourir à celle-ci pour toutes tâches ou demande administratives;

CONSIDÉRANT QUE Groupe Trifide à fait une proposition intéressante à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE les sommes nécessaires sont prévues au budget 2025;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Krystel Houle-Plante, appuyée par Marie-Josée Pleau, il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE la Ville est autorisée à mandater le Groupe Trifide pour effectuer l'inventaire des infrastructures, le tout tel que décrit à la proposition financière no v2 2025-062 datée du 23 avril 2025.

QUE la directrice générale et greffière, madame Annie Lemieux, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Kingsey Falls, tous les documents donnant plein effet à la présente.

QUE la Ville est autorisée à dépenser la somme de 9 824,60 \$ plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.

QUE la trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

2025-06-123 RÉSEAU BIBLIO CQLM - PARTICIPATION DE LA CONSEILLÈRE MARIE-JOSÉE PLEAU À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE

CONSIDÉRANT QUE le Réseau BIBLIO CQLM tiendra son assemblée annuelle le 13 juin 2025 à Yamachiche au restaurant & hôtel La porte de la Mauricie;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu que la conseillère responsable de la bibliothèque assiste à cette assemblée;

CONSIDÉRANT QUE des montants sont disponibles au budget 2025 pour cette participation;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Luc Duval, appuyée par Éric Fréchette, il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE madame Marie-Josée Pleau, conseillère, est autorisée à assister à l'assemblée annuelle du Réseau BIBLIO du CQLM.

QUE la ville est autorisée à payer les frais de déplacements de Mme Pleau.

QUE la trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

2025-06-124 LA GRANDE JOURNÉE DES PETITS ENTREPRENEURS - SOUTIEN FINANCIER

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une demande d'aide financière de la part du comité de parents bénévoles s'occupant de l'organisation du Marché de Kingsey Falls dans le contexte de la Grande journée des petits entrepreneurs;

CONSIDÉRANT QU'un nombre grandissant de jeunes de Kingsey Falls prennent part à l'évènement qui aura lieu le 7 juin prochain à Kingsey Falls, et aussi, partout au Québec;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu que la ville encourage l'entrepreneuriat de ces jeunes;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a prévu un montant pour les dons dans ses prévisions budgétaires 2025 et qu'il reste des sommes disponibles;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Marc Payeur, appuyée par Krsytel Houle-Plante, il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE la Ville est autorisée à faire des impressions d'affiches et de publicités dans le but d'effectuer un publipostage, et ce, aux frais de la Ville.

QUE la Ville est autorisée à verser un montant maximum de 180,00 \$, sur réception de factures, pour La grande journée des petits entrepreneurs de Kingsey Falls.

QUE la trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Jessica Desfossé du comité de parents bénévoles.

2025-06-125 RÈGLEMENT FÉDÉRAL SUR LES RESTRICTIONS VISANT L'UTILISATION DES BÂTIMENTS - VITESSE RIVIÈRE

CONSIDÉRANT le Règlement fédéral sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments (DORS/2008-120);

CONSIDÉRANT QUE l'interdiction d'utiliser à une vitesse supérieure à 10 km/h un bâtiment à propulsion mécanique ou à propulsion électrique à 30 m ou moins de la rive n'est pas applicable au Québec;

CONSIDÉRANT le rapport du CCE, partie 2;

CONSIDÉRANT QU'il y a plusieurs types de plaisanciers en plus des pêcheurs sur la rivière Nicolet sud-ouest;

CONSIDÉRANT QUE cette interdiction permettrait d'accroître la sécurité des usagers à proximité des rives et la protection des berges;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Christian Tisluck, appuyée par Éric Fréchette, il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE le conseil municipal de la Ville de Kingsey Falls demande au gouvernement fédéral de modifier le règlement fédéral sur les restrictions à l'utilisation des bâtiments (DORS/2008-120) afin que l'interdiction d'utiliser à une vitesse supérieur à 10 km/h un bâtiment à propulsion mécanique ou à propulsion électrique à 30 m ou moins de la rive soit applicable au Québec;

QUE le conseil municipal de la Ville de Kingsey Falls demande au municipalités et MRC du Québec, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) d'adopter une résolution demandant l'application au Québec de cette interdiction d'utiliser à une vitesse supérieure à 10 km/h un bâtiment à propulsion mécanique ou à propulsion électrique à 30 m ou moins de la rive;

QUE la présente résolution soit transmise à la ministre fédérale des Transports, l'honorable Chrystia Freeland, à la ministre québécoise des Affaires municipales, madame Andrée Laforest et aux députés de notre territoire, monsieur Sébastien Schneeberger et monsieur Éric Lefèbvre.

2025-06-126 RÈGLEMENT 2025-09 - RÈGLEMENT SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA VILLE DE KINGSEY FALLS

Le conseiller, Luc Duval, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, un règlement sur la régie interne des séances du conseil de la Ville de Kingsey Falls;

- dépose le projet de règlement no 2025-09 intitulé Règlement ur la régie interne des séances du conseil de la Ville de Kingsey Falls.

2025-06-127 PISCINE MUNICIPALE - ACCÈS GRATUIT POUR LA SAISON ESTIVALE 2025

CONSIDÉRANT les inconvénients qu'apportent les travaux du parc municipal (phase 1) pendant la saison estivale 2025;

CONSIDÉRANT QUE le parc municipal n'est pas accessible pendant les travaux;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Krystel Houle-Plante, appuyée par Marc Payeur, il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE l'accès à la piscine municipal sera gratuit pour la saison estivale 2025.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Luc Duval, il est résolu que la séance soit levée à 19h38.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Christian Côté, maire

Annie Lemieux, directrice générale et greffière